



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 981

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 981 intitulé :

« Règlement numéro 981 décrétant un emprunt pour l'achat de bacs pour la collecte des matières organiques ».

- a été adopté par le conseil municipal le 12 février 2018 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 21 février 2018 ;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 23 mars 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé à l'Hôtel de Ville situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 3 avril 2018.

***Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim***